



AVIS

portant ouverture d'une enquête préalable à :

- 1) la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection des forages F209bis, F218, F239, F240, F241bis,
- 2) l'autorisation d'utiliser l'eau pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine des quartiers desservis par la Société des Eaux de l'Est

Pétitionnaire : Société des Eaux de l'Est

Le préfet de la Moselle a prescrit du 4 au 22 mars 2024, soit 19 jours, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés sur le territoire des communes de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette et Saint-Avold. La commune de Carling est désignée siège de l'enquête

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Bernard Lepetitdidier en qualité de commissaire-enquêteur, ainsi que Mme Delphine Thiry en qualité de suppléante.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront déposés dans les mairies susmentionnées,
- par écrit à la mairie de Carling, 199A rue principale (57490), à l'attention du commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr.

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

* en mairie de Carling

- le mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 16h00
- le vendredi 22 mars 2024 de 10h00 à 12h00

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de monsieur le directeur de la société des eaux de l'Est – 18 rue de Saint-Louis – 57150 Creutzwald – téléphone : 03 57 29 89 89.

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcellette et Saint-Avold, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

